

CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Technicien/ne protection risques naturels

Numéro du CQP :	092-2014 03 20
Date d'échéance CPNE :	Décembre 2024
Créé par les CPNE du :	20 mars 2014

Autorité responsable de la certification :	CPNE Conjointes du Bâtiment et des Travaux Publics 33 avenue Kléber 75784 Paris Cedex
Responsable :	Secrétariat des CPNE 01 40 69 53.41 cpne.btp@national.ffbatiment.fr

Responsable du dossier :	FNTP - Fédération Nationale des Travaux Publics	
Porteur du CQP :	France Travaux sur Cordes 9 rue de Berri 75008 PARIS	Floriane FORGEOT 04 90 09 55 36 contact@travauxcordes.fr

Secteur d'activité	TRAVAUX PUBLICS
--------------------	-----------------

Description de l'emploi :	<p>Le métier visé est celui de technicien spécialisé dans l'installation d'ouvrages de protection contre les risques naturels, parfois en milieux difficile.</p> <p>Le/La technicien/ne de protection des risques naturels participe au sein de son équipe à la réalisation de travaux courants sous les directives de son responsable hiérarchique direct. Dans ce cadre, il/elle effectue la préparation du terrain dans la perspective de la réalisation des ouvrages, la réalisation des travaux d'ancrages, et l'installation des ouvrages de protection contre les risques naturels (chutes de blocs, glissement de terrains plus ou moins superficiels, crues torrentielles, avalanches de neige...).</p> <p>Il/elle exécute sa mission à l'aide d'outils, machines, matériels et accessoires dont il maîtrise le fonctionnement et les contraintes, dans le respect des modes opératoires, des procédures qualité et des règles Hygiène Sécurité Environnement Qualité (HSEQ) qui s'appliquent.</p> <p>Selon la configuration du chantier, il accède à son poste de travail de plain-pied ou sur cordes (falaise/talus).</p> <p>Le technicien de protection des risques naturels effectue toutes les opérations nécessaires à la préparation et la sécurisation de son intervention sur le chantier, puis prépare le terrain, notamment par des opérations d'ancrage, de</p>
---------------------------	--

	<p>forage et de levage, et enfin installe l'ouvrage de protection contre les risques naturels. Ses principales activités sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La préparation de l'exécution de l'intervention en toute sécurité - La préparation des opérations de forage - La réalisation du forage en respectant les consignes du responsable hiérarchique et les spécificités du terrain - Le montage de l'ouvrage de protection contre les risques naturels - La clôture de l'intervention <p>Le technicien qui installe des ouvrages de protections contre les risques naturels en accès difficiles doit également posséder des connaissances techniques en lecture de plans, des notions de géotechnique, des bases de fonctionnement des matériels utilisés (mécanique, pneumatique, hydraulique)</p>
--	--

Classement CCN :	Niveau III - Position 2 - CCN des Ouvriers des Travaux Publics
------------------	--

Enregistrement aux répertoires :	<p>Enregistré au RNCP 36402 au Niveau 4 Par décision du 25 avril 2022 Code NSF 230t, 200u</p>
Date d'échéance répertoires :	25 avril 2025

Référentiels d'activités, de compétences

<p>REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i></p>	<p>REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i></p>
Bloc 1 : Organiser son intervention sur le chantier d'un ouvrage de protection contre les risques naturels	
<p>Préparation de l'exécution de l'intervention en toute sécurité</p>	<p>Participer à la préparation de l'intervention sur le plan matériel, logistique et sécuritaire, à partir des consignes écrites ou orales afin de garantir le démarrage du chantier dans les délais prévus.</p>
	<p>Sécuriser l'intervention à travers par une reconnaissance et en mettant en place les protections équipements adéquates dès le démarrage et pendant toute la durée de l'intervention.</p>
	<p>Préparer le terrain en utilisant les outils et techniques appropriés afin de réaliser l'installation des ouvrages de protection dans les meilleures conditions possibles.</p>
<p>Clôture de l'intervention</p>	<p>Réaliser la maintenance de premier niveau des matériels et équipements en utilisant les moyens adaptés afin de garantir sa fonctionnalité et sa pérennité.</p>
	<p>Nettoyer la zone de travail en évacuant les déchets et en respectant les procédures environnementales liées au chantier afin d'éviter tout risque de pollution et pour laisser le chantier propre.</p>
Bloc 2 : Réaliser un ouvrage de protection contre les risques naturels	
<p>Préparation des opérations de forage</p>	<p>Préparer le matériel et l'outil de forage sur la base des caractéristiques de l'environnement et des plans de forage afin d'optimiser les opérations.</p>
	<p>Utiliser les engins et accessoires de levage, en fonction de leurs capacités, conditions et limites d'utilisation, afin de lever et déplacer une charge en toute sécurité.</p>
<p>Réalisation du forage en respectant les consignes du responsable hiérarchique et les spécificités du terrain</p>	<p>Installer le poste de forage en respectant la configuration du terrain et le plan de forage défini afin de faciliter le cheminement des équipes et l'amarrage du matériel.</p>
	<p>Forer le support en contrôlant en permanence le déroulé des opérations afin d'ajuster l'utilisation de la machine et de rester dans des conditions optimales de sécurité.</p>
	<p>Équiper la barre d'ancrage et injecter le trou de forage en suivant les consignes données par la hiérarchie afin de sceller les points d'ancrage.</p>
<p>Montage de l'ouvrage de protection contre les risques naturels</p>	<p>Renseigner la fiche de forage et d'injection nécessaire au contrôle de la réalisation de l'ancrage, afin de le réaliser dans les meilleures conditions</p>
	<p>Préparer les matériels et matériaux nécessaires en fonction du type d'ouvrage et du mode d'approvisionnement, afin de faciliter l'assemblage</p> <p>Assembler les éléments constituant tout ou partie d'un ouvrage en respectant la procédure de montage afin de garantir la conformité de l'installation</p>

